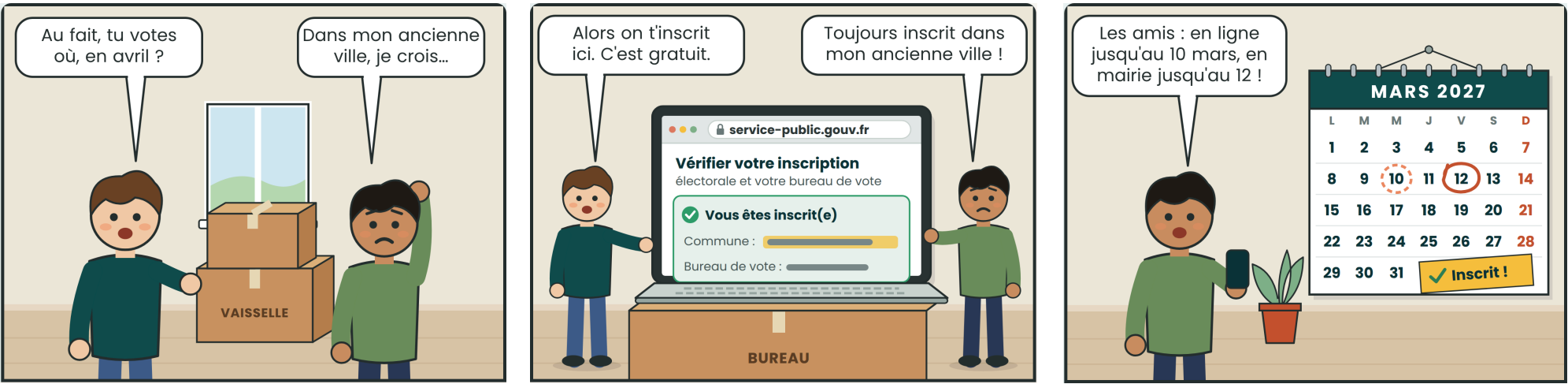


Vérifiez votre inscription

Présidentielle des 18 avril et 2 mai 2027 : inscrivez-vous avant la date limite.



⛔ DÉMÉNAGEMENT : L'INSCRIPTION N'EST PAS AUTOMATIQUE

⚠️ ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

- Vous avez changé d'adresse
- Vous avez eu 18 ans récemment
- Vous ne savez plus où vous votez
- Vous êtes devenu français

✅ LES BONS RÉFLEXES

- 1** Vérifiez sur service-public.gouv.fr
- 2** Préparez une pièce d'identité
- 3** Ajoutez un justificatif de domicile
- 4** Inscrivez-vous avant la date limite

❓ VRAI OU FAUX : LES IDÉES REÇUES

Déménagement

- « La Poste a ma nouvelle adresse »
- L'inscription électorale est une démarche à part

18 ans

- « À 18 ans, on est inscrit tout seul »
- Oui, si recensé à 16 ans, dans la commune du recensement

Date limite

- « Je m'inscrirai juste avant le vote »
- Trop tard : la date limite tombe en mars 2027

En ligne

- « Il faut forcément aller en mairie »
- En ligne, en mairie ou par courrier, au choix

Gratuit

- « Ce site fait payer l'inscription »
- C'est gratuit : passez par les sites officiels

Carte électorale

- « Sans carte, je ne peux pas voter »
- Pas obligatoire ; pièce d'identité exigée dès 1 000 habitants

DATES
2027

mer. 10 mars
Limite en ligne, à confirmer

ven. 12 mars
Limite en mairie, à confirmer

dim. 18 avril
1er tour

dim. 2 mai
2nd tour



Toute la fiche, la BD et le quiz : portail-habitat.fr/inscription-listes-electorales

Scannez le code avec l'appareil photo de votre téléphone.

Une information gratuite de Portail-Habitat.fr, libre de diffusion. Mise à jour : octobre 2026.